JOURNAL FOOT

FOOT N°689 DU 26 FEVRIER 2026

RAPPEL LICENCES

Après vérification, nous constatons :
- que de nombreux enfants jouent encore sans licence,
- beaucoup d'encadrants ou dirigeants ne sont pas titulaires d'une licence de dirigeant ou de volontaire.

Nous invitons les Présidents de clubs, à régulariser cette situation dans les plus brefs délais. Par ailleurs, la demande de licence permet d'effectuer le contrôle d'honorabilité règlementaire obligatoire.

A défaut, en cas d'accident, la responsabilité personnelle du Président, y compris pénale, serait inévitablement engagée. Alors, ne prenez pas de risque inutile !

DEMANDE DE MEDAILLES

Les dâtes de clôture des demandes de médailles pour la saison en cours :
Ligue - 28/02/2026
District - 30/04/2026

SOMMAIRE

ARBITRAGE P.05
FUTSAL P.08
STATUT ARBITRAGE P.09
TECHNIQUE P.11
FEMININES P.13
REGLEMENTS P.15

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE LE WEEK-END
07.70.03.84.75

LES BONNES PRATIQUES

SUIVRE L'ACTUALITÉ DU DISTRICT

Toutes les informations importantes paraissent dans le Journal Foot, chaque jeudi sur le site du District, c'est aussi le jeudi que paraissent les décisions disciplinaires et administratives.

COORDONNÉES DES ARBITRES

En application des nouvelles dispositions règlementaires, l'annuaire des arbitres est consultable sur FootClubs. Organisation > Centre de gestion > District Haute Savoie - Pays de Gex (cliquer sur le petit « 1 » à droite).

FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE)

La préparation des matchs doit être faite en semaine via l'interface web donc depuis un pc et non la tablette (directives de la FFF).

Forfait, match remis ou reporté = FMI obligatoire

Il incombe au club recevant, même si c'est votre adversaire qui fait forfait, de prévenir l'arbitre et de faire la FMI.

Sauf si forfait le vendredi avant 12h = Pas besoin de faire la FMI

Un mail de la boîte officielle suffit.

Transmission des feuilles de matchs (si FMI NON FAITE)

- Seniors - Seniors F - U20 - U17 - U15 - U18F - U15F - U13 : Feuille de match papier + constat d'échec FMI + Capture d'écran de l'incident à envoyer sur la boite mail district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr pour justifier la non-utilisation.
- Foot des enfants (U9 - U7) : Feuilles de plateaux à envoyer sur la boite mail dédiée (comme indiqué dans le document « Football des Enfants » et sur le livret des éducateurs > footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr (ne pas mettre en copie le District, ni Sandrine Janssoone).
- Foot des enfants (U11) : Uniquement via le FAL.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre, ensuite la Commission homologue ou non ces demandes les lundis précédents les rencontres.

Les levers de rideau sont gérés le lundi précédent la rencontre.

En cas de changement(s) hors délai injustifié(s), le club demandeur sera amendé par la Commission Compétitions.

OPÉRATION TABLETTES

Du 26 janvier au 29 mars 2026, la Fédération Française de Football lance une opération tablettes en direction des clubs.

Chaque club pourra bénéficier d'une aide financière de 50€ par tablette, avec un maximum de 5 tablettes par club en fonction du critère d'éligibilité. Les clubs concernés ont reçu un mail.

> UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE PAR LES LIGUES ET LES DISTRICTS

LIGUE // Une aide supplémentaire de 20€ minimum par tablette (qui pourra aller jusqu'à 30€ en fonction du nombre final de tablettes réellement achetées par les clubs de la LAuRAFoot) sera créditée sur le compte Ligue du club. Pas de démarche particulière, le compte du club sera crédité par les services de la Ligue une fois la commande passée sur « Le Corner ».

DISTRICT // Le District quant à lui offre une aide afin de couvrir, comme pour l'opération précédente, le reste à charge. Ce montant sera crédité sous forme d'avoir sur le compte du club.

> UNE OPÉRATION A RETROUVER EXCLUSIVEMENT SUR LE CORNER

A l'instar des dernières opérations d'envergure, notamment la dernière l'opération mini-buts, l'opération Tablettes 2026 se déroulera exclusivement sur Le Corner, la plateforme d'achats dédiée aux clubs et aux instances du Football. Afin de réaliser l'achat, les clubs devront avoir un membre qui détient un compte Portailclubs avec l'habilitation « Acheteur Le Corner » : voir les modalités de connexion en cliquant ici.

> LA TABLETTE CONCERNÉE PAR L'OPÉRATION

LENOVO TAB K11 Prix d'une tablette (hors réduction) : **188,09€** TTC livraison inclus.

ORGANISATION DES TOURNOIS

Concernant les tournois, les déclarations doivent se faire via le lien suivant :
https://forms.gle/ECpT2X4munQKQyWq6

Conditions à respecter :

Générales :
- Clubs participants obligatoirement affiliés à une Fédération
- Se conformer aux règles fédérales liées à la pratique
- Tournois internationaux = déclaration Ligue
- Tous les participants doivent être titulaires d'une licence FFF
- Tournoi non déclaré = sanction financière

U7/U9 :
- Pas de classements
- Faire attention au temps d'attente
- Pas de matchs éliminatoires
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U11/U13 :
- Faire attention au temps d'attente
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

U15/U17/U19/Senior/Senior féminine :
- Faire attention au temps d'attente

Tournoi Futsal :
- Faire attention au temps d'attente
- Il est déconseillé d'inviter plus de 16 équipes par terrain

En cas de non respect des conditions, le club engagera inévitablement sa responsabilité.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - Lundi 23/02/2026 à 19h00

Président : Laurent LUTZ.
Présents : Amandine BADIN, Antoine BLANCHET, Olivier BLIN, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, Damien FOURNIER, John GARDET, Romain GENOUD, Mike MOMONT, Patrick MOREAU, Tonny PEYRAT, Théo RAMEL, Tom ROMAND.
Absents : Mike MOMONT, PTASIK Frédéric (excusés).
Assiste : Jérôme MENAND (CTDA).

Ouverture de plénière de CDA par son président Laurent, en remerciant grandement les membres pour leur investissement pour le stage annuel des arbitres haut-savoyards et gessiens.
Un stage apprécié, combinant formation et convivialité.
Enfin, le président souhaite une bonne 2nd partie de saison à tous les membres, aux arbitres.

1°) COURRIERS

1. Courriers arbitres
• SOARES Bruno : Pris acte de votre démission au 30 juin 2026. La CDA vous remercie pour les services rendus.
• REVOL Nolhan : Lu et noté.
• SABOUA Adame : Lu et noté.
• GARCIA STASSINET Maxence : Lu et noté.
• FAVRE Baptiste : Lu et noté.
• LESUISSE Jérôme : Lu et noté.
• SETTI Amar : Lu et noté.
• LESCIEUX Thomas : Lu et noté.
• EL KAHTIRI Salim : Lu et noté.
• PUCET Florent : Lu et noté

2. Courriers divers
• CARTIER Caroline (Principale du collège P.Langevin) : Lu et noté.

2°) PLANNING CRA

Calendrier de fin de saison annoncé par Eddy ROSIER :
- Séminaire CRA/CDA : 29/30 mai à Clairefontaine
- Examen arbitre de ligue : 6/7 juin à Tola Vologe
- Stage de formateur niveau 1 : 7 juin ou le 13 juin à Tola Vologe
- Réunion fin de saison CRA/CDA : 12/13 juin à Tola Vologe
- AG des arbitres de ligue : 29/30 aout à Tola Vologe

3°) PLANNING FORMATIONS CDA

Jérôme présente le calendrier de fin de saison :
- Rattrapages stage hivernal (sur convocation) : 21 mars au district
- Stage des arbitres candidats-ligue : 17/18/19 avril à Évian
- Formation continue : avril/mai par secteur
- Formation continue théorique (visio et/ou date et lieu à convenir)
- Stage 100% féminin (date et lieu à convenir)

4°) PROMOTION ACCELEREE DES ARBITRES D3

Suite aux observations effectués par Jérôme MENAND, dans le cadre de la promotion accélérée de M. DEVAUX, M. COTTERLAZ, M. GONNET et M. MILANOLO.
Sur les critères techniques des candidats, la CDA ne valide aucune montée à mi-saison.
Les arbitres évolueront dans le cadre de leur classement D3, en fin de saison avec possibilité de promotion sur la filière « classique ».

5°) PROJETS EVOLUTION DES INDEMNITES

La CDA proposera à son comité de direction, deux projets de revalorisation des indemnités :
Si ce projet est validé, la CDA reviendra vers les arbitres lors de l'AG de septembre 2026.

6°) PROJET D'ARBITRAGE U13

Après constat de la commission technique, les matchs U13 sont de plus en plus difficiles à gérer (arbitrage par des très jeunes de club, pression des éducateurs, classements en fin de saison).
C'est pourquoi en relation avec la commission d'arbitrage, elle propose :
- Arbitrage par des jeunes officiels
- Arbitrage par des adultes (si pas d'officiel de désigné),
- D'enlever les arbitres, officiants sur les catégories u15F et u18F

Après approfondissement de ce projet, la commission de l'arbitrage et technique, reviendra vers les clubs et les arbitres lorsque les contours seront définitivement validés.

7°) ACTION CTDA

DATE	HEURE	LIEU	INTITULE	NB
13/12/25	19h00/21h00	VILLE LA GRAND	FORMATION THEORIQUE CONTINUE	32
20/12/25	9h00/17h00	ANNECY	FORMATION CANDIDATS LIGUE	9
07/01/26	13H00/16H00	VILLE LA GRAND	FORMATION JEUNES OFFICIEL UNSS FUTSAL	18

17/01/26	9h00/12H00	VILLE LA GRAND	FORMATION CANDIDATS LIGUE	9
29/01/26	8h00/12h00	BALLAISON	FORMATION BPJEPS	8
29/01/26	16H00/17H30	ALBY SUR CHERAN	FORMATION FC CHERAN	30
31/01/26	8H00/17H00	REIGNIER	STAGES ANNUELS HIVERNAUX	75
01/02/26	8H00/17H00	REIGNIER	STAGES ANNUELS HIVERNAUX	75
04/02/26	16H30/18H00	ST PIERRE EN FAUCIGNY	INTERVENTION CLUB U15F	15
07/02/26	9H00/17H00	VILLE LA GRAND	FORMATION INITIALE ARBITRE	25
08/02/26	9H00/17H00	VILLE LA GRAND	FORMATION INITIALE ARBITRE	25
11/02/26	10H00/13H00	SILLINGY	SENSIBILISATION ARBITRAGE	60
14/02/26	9H00/17H00	VILLE LA GRAND	FORMATION INITIALE ARBITRE	25

Les prochains RDV de la CDA :
Plénière : 07/04/2026
Auditions : 07/04/2026
L'ordre du jour est épuisé à 21h00.

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

Pour rappel
Poule C: AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT
Les calendriers sont en ligne.

Poule Haute sur le site du District de l'ISERE
Correspondant du District 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01
Carretero.c70@gmail.com

Poule Basse sur le site du District de la SAVOIE

Poule basse
ATTENTION : Rencontre du Vendredi 13 Février 2026 FLAC 2 CONTRE CBF 74 2 est reportée au Vendredi 20 Mars 2026 Gymnase des SOEURS BLANCHES - ANNECY à 21H30.

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE FORFAIT GENERAL

CBF 74 2 contre AFRO 2 Samedi 28 Février 2026 à 18H00
FBU contre FLAC 2 Samedi 28 Février 2026 à 21H00

Poule Haute
AS FUTSAL MOUTIER contre FUTSAL PICASSO 2 Jeudi 26 Février 2026 à 21H15
AS THONON contre US CHARTREUSE GUIERS Dimanche 01 Mars 2026 à 20H00

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute Savoie et de l'Isère.
Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparait comme la meilleure solution :
Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.
Pour le temps de jeu ou une différence est pratiquée.
En Isère, Temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.
En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase à des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre.
Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.

COUPE
Finale US CHARTREUSE GUIERS contre FLAC2: Vainqueur US CHARTREUSE GUIIERS sur le score de 3-2

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Président : ROUX Jean-Denis
Membres Commission : Patricia VINCENT - LUTZ Laurent - GARDET John (en visio) - ROMAND Tom
Excusés : CUSIN Sébastien - GALLAY Pascale
Assiste : Jérôme MENAND

PREAMBULE

Les décisions ci-après prononcées par la Commission du Statut de l'Arbitrage du District sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District qui jugera en deuxième et dernière instance - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée - dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.
La Commission du Statut de l'Arbitrage du District réexamine la situation de chaque arbitre et chaque club au 28 février 2026 selon les obligations définies au 30 septembre 2025.
La sanction financière est calculée selon le nombre d'arbitres manquant et l'état d'années en infraction (cf. article 46 du Statut Fédéral de l'Arbitrage). L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 28 février.
Elle sera réajustée définitivement au 15 juin en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs.
La sanction sportive est applicable la saison suivante. Elle est calculée selon l'obligation du club et l'année d'infraction (cf. article 47 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).
Si un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club.

Arbitres Seniors :
La sanction est appliquée sur l'équipe première masculine évoluant au plus haut niveau.

- 1ère année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 2ème année d'infraction : 4 joueurs mutés en moins en football à 11.
- 3ème année d'infraction et plus : aucun joueur muté autorisé en football à 11.

Spécifiques Futsal manquants :
La sanction est appliquée sur l'équipe première masculine évoluant au plus haut niveau.

- 1ère année d'infraction : 1 joueur muté en moins.
- 2ème année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins.

- 3ème année et plus : aucun joueur muté autorisé.

Exception pour la catégorie U20 qui reste à 6 joueurs mutés autorisés :
- 1ère année d'infraction : 2 joueurs mutés en moins.
- 2ème année et plus : 4 joueurs mutés en moins
- 3ème année et plus : aucun joueur muté autorisé.

Un club qui n'est pas en infraction au 28 février peut l'être au 15 juin lors de la 2ème étude des clubs et l'examen du nombre de journée dirigée par chaque arbitre selon ses obligations.
L'indisponibilité médicale (via un certificat médical envoyé aux instances concernées), doit être OBLIGATOIREMENT enregistrée informatiquement dans un délai d'un mois sur le profil « Officiels » de l'arbitre afin d'être pris en compte par la Commission.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

Application de l'article 41.1 – Nombres d'Arbitres dès la saison 2024-2025.
Tous les arbitres formés lors de la saison N, couvriront leur club à hauteur de 2 arbitres lors de la saison N+2, dès lors qu'ils arbitreront le nombre de match requis et qu'ils auront une désignation dans les trois dernières journées de championnat.

Précision : « jeune arbitre » (15 ans à 21 ans)
Le club qui pendant les 2 saisons précédentes a compté dans son effectif 2 jeunes arbitres en plus des obligations édictées par le Statut Régional Aggravé et qui continuent à officier, verra la comptabilisation des ces 2 jeunes pour 1 senior, dans le cadre du calcul des obligations telles que définies au point 2 dudit Statut. Cette disposition se limite à 1 senior par saison. Un jeune arbitre ne pourra pas être comptabilisé dans les deux catégories Jeunes ou Seniors.

LISTE DES CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION AU STATUT FEDERAL ET AU STATUT AGGRAVE DE LA LIGUE au 28 février 2026

SENIORS

CLUBS	Arbitres n'ayant pas dirigé le nombre de rencontres	Arbitres manquants	Année d'infraction au statut fédéral	Division	Montant à payer
BONNE VALLEE VERTE		1	1	D4	60€
CARROZ ARACHES FC		1	1	D4	60€
CRAN OLYMPIQUE	Alerte nombre de matchs			D3	

MAGLAND US		1	1	D4	60€
MORZINE SC		1 arbitre séniors	1	D1	120€
SEMNOZ VIEUGY US	Alerte nombre de matchs			D1	
VOUGY US		1	2	D4	120€

JEUNES

CLUBS	Arbitres jeunes manquants	Année d'infraction statut aggravé	Montant à payer
ES ST JEOIRE LA TOUR	1	1	60€
SEMNOZ VIEUGY US	1	1	60€
THYEZ ES	1	2	120€

RAPPEL

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres.

- Pour les ententes : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes

CALENDRIER DES EVENEMENTS : SAISON 2025-2026

15 JUIN

- Date d'étude de la 2ème situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre.

30 JUIN

- Date limite de publication définitive des clubs en infraction.

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission de District du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District qui jugera en deuxième et dernière instance - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée - dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

IMPORTANT : NOTE AUX CLUBS

Les arbitres dont le nombre de matchs effectués est en dessous de la moyenne risquent de ne pas couvrir leur club au terme de la saison 2025-2026

Rappel :

Arbitre senior	= 18 matchs à arbitrer
Arbitre jeune	= 15 matchs à arbitrer
Arbitre stagiaire adulte	= 8 matchs à arbitrer
Arbitre stagiaire jeune	= 7 matchs à arbitrer

ATTENTION : Les arbitres doivent obligatoirement effectuer un match dans les 3 dernières journées de championnat.

Le Président, Le Secrétaire,

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr ou par courrier.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

FOOTBALL DES ENFANTS

PLATEAUX

Pensez à consulter régulièrement le FAL pour les modifications des horaires, lieux…

Modifications

U7

· Le plateau du 7.03 de Cheran aura lieu à 9h30 à St Félix

U9

· D1 : le plateau du 9.05 de Cheran aura lieu à 9h30 à St Félix

PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5

Prochain plateau samedi 28 février 2026

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu samedi 30 mai 2026 à Rumilly

FETE DU FOOTBALL FEMININ
Elle aura lieu samedi 30 mai 2026 à Cernex

FESTIVAL U13

Le 2nd tour féminin et le 3ème tour masculin auront lieu le **samedi 28 février**

Les poules sont disponibles sur le FAL (Footclubs et sur le site du District en rubrique « Epreuves » puis « Foot Animation Loisirs »)
Les documents sont également disponibles sur le FAL pour les clubs organisateurs.
Les 2 éducateurs en responsabilité de l'équipe devront être identifiés sur la feuille de match (Nom, Prénom et N° de licence)
Le règlement est disponible pour tous sur le site du District (rubrique « Pratique > Festival u13 »)

L'ensemble des plateaux masculins seront supervisés par des délégués officiels ou des élus de la commission de discipline.
Veuillez vous munir des 11 licences (uniquement) des joueu(ses) pour le contrôle des licences.

Début des rencontres à 13h30
Les clubs organisateurs doivent entrer les résultats sur le FAL au plus tard le mardi 3 mars (attention, ne rentrer les défis que s'il y a match nul sur la rencontre)

Les finales départementales auront lieu le samedi 28 mars 2026 à Cluses (date de repli samedi 11 avril)

COMMISSION FEMININE

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ
SITE D'EPAGNY début de plateau à 10h
Le rendez-vous pour vos équipes est fixé à 9h15 pour une fin à 11h30
AMANCY/CORNIER - ANNECY - GFA - LA FILIERE - CHAVANOD - EPAGNY - CHERAN

SITE DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS début de plateau à 10h
Le rendez-vous pour vos équipes est fixé à 9h15 pour une fin à 11h30
FOOT SUD GESSIEN - CERNEX - AS GENEVOIS - PERRIGNIER - VALSERHONE - GJFG

Prochains plateaux, samedi 14 mars 2026 !

Pour vous inscrire, cliquez et renseignez le formulaire ci-contre :
👉 https://forms.gle/yDrr1bXN64LXXq1XA

FESTIVAL U13F

Equipes qualifiées : USAV – Marignier – Vetraz – Cluses – Annecy – Cheran – Sillingy – GJFG – Douvaine – Perrignier soit 10 équipes

Calendrier

Phase départementale :

· La composition des poules est disponible sur le site internet
· Tour qualificatif 2 : samedi 28 février 2026
· Tour final départemental : samedi 28 mars 2026 (même site que la pratique mixte)

CRITERIUM U13F

La phase de printemps du critérium U13F débutera le samedi 7 mars 2026.

Rappel important :

Les clubs accueillants doivent impérativement renseigner les résultats via le FAL après chaque rencontre.
Chaque équipe jouera **6 matchs** dans cette nouvelle configuration.

TROPHEE U15F & U18F à 8

Trophée U15F :

AS THONON – FC CHERAN – US VETRAZ – GJFG – AMP/ANTH/MARG – LAC BLEU – CS SAINT PIERRE – FC CLUSES – FORON – EPAGNY/METZ TESSY – FOOT SUD GESSIEN – FC SEMINE – VILLAZ – GFA – PERRIGNIER – MARIGNIER – SILLINGY et FOOT SUD soit 18 équipes

Trophée U18F :

AS THONON – FOOT SUD 74 – CS SAINT PIERRE – CSL PERRIGNIER – MORZINE – CLUSES et ANNEMASSE/GAILLARD soit 7 équipes

Plan d'action de la pratique :

· La composition des poules est disponible sur le site internet
· Tour 1 : samedi 28 février
· Tour 2 : samedi 28 mars
· Tour final : samedi 30 mai

CHALLENGE FOOT à 8 SENIORS FEMININE

La phase compétition du challenge seniors féminin à 8 débutera le dimanche 8 mars 2026

Rappel important :

Les clubs accueillants doivent impérativement renseigner les résultats via le FAL après chaque rencontre.

TECHNIQUE

Les rassemblements du PPF sont ouverts à toutes les joueuses licenciées FFF des catégories : U12 Féminines, U13 Féminines, U14 Féminines et U15 Féminines

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 25/02/2026
Publiée le 26/02/2026

DECISION

MATCH N° : 55266276
DOSSIER N°689/54 : SEMINE FC 1 – ANTHY MARGENCEL 3 COUPE DE DISTRICT 2ème Niveau du 22/02/2026

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club d'ANTHY MARGENCEL au motif « que le joueur TEYSSIEUX Loric serait en état de suspension au jour de la rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de SEMINE FC a pu faire valoir ses explications

Attendu que la Commission des Règlements use dans ce dossier du pouvoir d'évocation que lui octroie l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant après étude du dossier que le joueur TEYSSIEUX Loric a été suspendu par la Commission de Discipline d'un match de suspension ferme suite à 3 avertissements avec une date d'effet au 15/12/2025.

Considérant que cette sanction n'a pas été contestée.

Considérant que la rencontre objet du litige est la première rencontre officielle de l'équipe de SEMINE FC 1 depuis le 15/12/2025

Attendu que le joueur TEYSSIEUX Loric était bien en était de suspension au jour de la rencontre sus nommée et ne pouvait donc pas participer à celle-ci.

Décision :
S'agissant d'un match de Coupe, la Commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de SEMINE FC 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'ANTHY MARGENCEL 3 conformément aux dispositions de l'article 187-2 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

La Commission sanctionne le club de SEMINE FC d'une amende de 80,00 euros pour avoir fait participer à une rencontre un joueur suspendu (voir tarif District saison 2025/2026)

Le joueur TEYSSIEUX Loric ayant purgé sa sanction lors de cette rencontre, la Commission des Règlements sanctionne le joueur TEYSSIEUX Loric d'un match de suspension ferme pour avoir participé à une rencontre en état de suspension et ce en date du 02/03/2026

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)